

Fiche bilan 2025 : Filière matière organique et retours terrain

Rappel du contexte :

Depuis 2018, 15 parcelles sont en suivi afin de déterminer des rotations qui permettraient de stocker 4 pour 1000 de carbone dans les sols. A base de couverts végétaux, de limitation du travail du sol et d'amendement organique annuel, il s'agit également de prendre en compte les résultats agronomiques et économiques des pratiques.

En lien avec la structuration de la filière matière organique sur le département, le but est d'identifier les différents PRO (produit résiduaire organique) sur le département et de les analyser afin de comprendre plus précisément leurs effets sur le sol et sur les plantes. Sur les 15 parcelles, on retrouve comme PRO des effluents d'élevage, toute forme de déchets verts et du digestat.

La succession d'analyses a permis de créer une base de données et de mettre en évidence les variations des caractéristiques des produits, notamment en élevage selon la quantité de litière ou la qualité du compostage. L'approche économique a également permis de chiffrer les coûts liés à l'augmentation du taux de matière organique dans nos parcelles ariégeoises.

Suivi et résultats sur un réseau de parcelles ariégeoises :

Sur les 15 parcelles qui ont été suivies, toutes ont vu leur taux de matière organique, au pire stagner et au mieux augmenter. Un ensemble de fiches par agriculteurs est en cours de relecture par des collègues des Chambres d'Agriculture à l'échelle Occitanie afin de valider les résultats et les interprétations. En effet, l'objectif a été de mettre en évidence sur l'échelle d'une rotation quels étaient les facteurs déterminants à l'augmentation ou non du taux de matière organique. Notamment entre le poids des amendements organiques, vis-à-vis de la gestion des résidus de culture ou encore des couverts végétaux.

Les conclusions sont tirées en fonction des types de sols et type de production avec pour objectif de trouver le compromis entre maintien de la fertilité et santé économique des exploitations. Dans ce sens, un premier panneau a été produit sur les systèmes en polyculture-élevage afin de diffuser largement ce qui a pu être observé dans nos systèmes ariégeois. D'autres panneaux devraient suivre concernant les céréaliers et les éleveurs. Au total sera diffusé en 2026, 12 à 15 fiches et 3 panneaux.

Une journée technique sur la thématique du sol en polyculture-élevage a été prévue le 18 décembre 2025 avant d'être annulée à cause des cas DNC détectés en Ariège. D'autres journées de ce type sont prévues en 2026 afin de communiquer largement sur les résultats obtenus.

Filière compost de déchets verts :

Depuis maintenant plus de trois ans, un travail de concertation est réalisé avec les deux acteurs principaux sur la gestion des déchets verts en Ariège : SPECTOM et FUMECO Lèze, dans un contexte où leur capacité de stockage atteint leur limite alors que les demandes de compost ne cessent d'augmenter.

L'objectif est simple : rendre accessible les déchets verts aux agriculteurs tout en essayant de valoriser les déchets verts bruts afin que SPECTOM et FUMECO Lèze soient moins contraints par les aspects logistiques. Cependant, une problématique persiste : la présence d'indésirables : plastiques, graines d'adventices, métaux etc. La piste la plus intéressante est le criblage des déchets verts après broyage afin de retirer au maximum d'indésirables mais le problème de fond est bien la sensibilisation des citoyens et leur responsabilité quant à la quantité des déchets verts qu'ils ramènent en déchèterie.

Une réunion doit être organisée en 2026 avec tous les acteurs de la filière afin de faire le bilan des avancées et déterminer quelles actions sont envisageables dans un but d'amélioration continue.

En parallèle, les commandes groupées de déchets verts ont de nouveau eu lieu avec la différence cette année que l'offre concernée autant le SMECTOM et désormais aussi FUMECO, permettant de couvrir une plus grande partie de territoire et ne plus être limité par la taille des commandes. Les agriculteurs ayant répondu sont majoritairement des maraîchers et les céréaliers.

Cmd groupée 2025	SMECTOM	FUMECO	Total	Nombre d'agriculteurs concernés
Compost (t)	90	446	536	9
DV Broyé (m3)	300		300	2
DV criblé (m3)	75	100	175	3

Figure 1 - Récapitulatif de la demande des agriculteurs

Une enquête de satisfaction a été envoyée à tous les agriculteurs ayant profité ces dernières années des commandes groupées afin d'établir un bilan et définir les perspectives. En complément un panneau a été produit à destination des céréaliers afin de sensibiliser les agriculteurs sur l'utilisation des composts de déchets verts (composition, dosage, fumure de fond).

Stockage effluents d'élevage

Toujours en lien avec la CUMA Environnementale des Vallées Cathares, il est réfléchi l'intérêt de renouveler le retourneur d'andain et de mener des essais sur les différents modes de compostage notamment sur la partie stockage en bout de champ, avec l'utilisation de bâche géotextile pour diminuer les risques de volatilisation ou des produits type Bactériolite de chez SoBac de plus en plus utilisés chez les éleveurs.

Dans ce sens, 2 agriculteurs des Pays d'Olmes ont commencé à être accompagnés afin d'analyser leur fumiers ovins courant de l'année 2025 selon différentes modalités et témoins. Les conclusions de l'étude montre qu'en sortie de bergerie les fumiers enssemencés ou non sont quasi identiques à l'exception de la potasse légèrement plus élevée avec le Bactériolite. Pour les analyses après un an de stockage, le Bactériolite semble ralentir la minéralisation de l'azote avec moins de perte observée qu'un fumier composté (1 retournement). Pour les autres éléments fertilisants pas de différence notable. Pour la partie humus et fractionnement de la matière organique, pas de différence notable non plus. Une étude complémentaire sur le coût de revient doit être effectuée ainsi qu'un élargissement de l'expérimentation avec des fumiers bovins et l'utilisation de bâche géotextile pour les fumiers stockés en andain en bout de champ.

Transhumance estivale dans les plaines

Les collaborations entre céréaliers et éleveurs se développent afin que les céréaliers puissent faire pâturer leurs couverts végétaux et ainsi profiter de la fertilisation des animaux et éviter les coûts de destruction. Pour les éleveurs, cela leur permet d'avoir une diversification des ressources fourragères lorsque les étés sont particulièrement secs. Ce nouveau type de transhumance de la montagne vers la plaine, pose des questions nouvelles notamment vis-à-vis de la composition du couvert végétal et de son stade de développement à l'arrivée des animaux, le temps passé sur les parcelles, la gestion de l'abreuvement et des clôtures ainsi que l'aspect réglementaire.

Une vidéo a été produite afin de partager les témoignages d'agriculteurs adeptes de la pratique :

<https://www.youtube.com/watch?v=8Oh70HBhgNM>